

MANUEL DE GESTION

Sujet : <i>POLITIQUE – COURS À DOMICILE</i>		Section : <i>SE-300</i>
Service : <i>Direction des Services éducatifs</i>		Règlement no :
Direction : <i>Marlène Bédard</i>		Politique no : <i>331</i>
Nouveau texte : <input type="checkbox"/>	Texte révisé : <input checked="" type="checkbox"/>	Procédure no :
Texte non révisé : <input type="checkbox"/>	Texte en révision : <input type="checkbox"/>	
Document no : _____	Résolution no : <i>CC34/09-10</i>	
Gesdoc : _____	<i>Adoptée à la séance régulière du 25 novembre 2009</i>	
Note ou remarque :		
<i>La politique adoptée le 18 septembre 1980 a été remplacée par la politique CC34/09-10 adoptée à la séance régulière du 25 novembre 2009.</i>		
Approuvé par : 	Nombre de pages à suivre	
Fonction : <i>Directeur général</i>	<i>3</i>	
Date : <i>27 novembre 2009</i>		

Cours à domicile

Objectifs de la politique

La présente politique a pour objectif d'offrir à l'élève des services permettant l'atteinte des objectifs des programmes d'études malgré son absence de l'école.

Les fondements de la politique

Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire

Article 6

Les services particuliers ont pour but de procurer une aide à l'élève qui, pour des raisons particulières, doit recevoir des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française ou des **services d'enseignement à domicile** ou en **milieu hospitalier**.

Article 8

Les **services d'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier** s'adressent à l'élève qui est dans l'impossibilité de fréquenter l'école parce qu'il doit recevoir des soins spécialisés de santé ou des services sociaux.

Loi sur l'instruction publique

Article 15

Est dispensé de l'obligation de fréquenter une école l'enfant qui :

1^o en est exempté par la commission scolaire en raison de **maladie** ou pour recevoir des **soins** ou **traitement médicaux** requis pour son état de santé.

Les conditions d'éligibilité

L'élève qui est absent de l'école pour des motifs de santé (incapacité physique, maladie, soins de santé, etc.) pendant **une période minimale de quatre semaines consécutives** est éligible à recevoir des cours à domicile.

Un billet médical doit attester de cette situation.

Durée des cours

La durée des cours sera établie en fonction des capacités physiques, émotionnelles, psychologiques ou intellectuelles de l'élève.

Un temps approximatif de 5 heures par semaine est priorisé.

Le matériel didactique est acheminé à l'élève via l'enseignant qui donne des cours à domicile.

Partage des responsabilités

	Parent	Enseignant	Direction d'établissement	Direction des Services éducatifs
Remise du billet médical	X			
Préparation du dossier *			X	
Confirmation de la demande				X
Choix de l'enseignant			X	
Disciplines d'enseignement à prioriser		X	X	
Signature de la feuille de temps de l'enseignant		X	X	X
Suivi budgétaire des demandes				X
Préparation du matériel		X		

* Voir formulaire en annexe

Rémunération de l'enseignant

La rémunération de l'enseignant chargé des cours à domicile est celle prévue à la convention collective au taux horaire de l'enseignant à la leçon.

Les frais de déplacement sont rémunérés selon la politique en vigueur à la commission scolaire, selon les possibilités suivantes, au moindre coût :

1) Du port d'attache de l'enseignant au domicile de l'élève;

ou

2) De la résidence de l'enseignant au domicile de l'élève.

Le formulaire Rapport de temps doit être **signé par l'enseignant, la direction et la direction des Services éducatifs**.

Ce formulaire est ensuite acheminé à la direction des Services éducatifs.

Cours à domicile Demande de service d'enseignement

Préscolaire Primaire Secondaire

École : _____
Nom de l'élève : _____
Motif de l'absence : _____
Billet médical : reçu (joindre au document) à venir
Durée prévue de l'absence : _____
Dernière date de présence en classe : _____
Début prévu des cours : _____
Disciplines enseignées : _____
Enseignants : _____
Signature de la direction : _____ Date : _____

ACCEPTATION

La demande est acceptée

Nombre d'heures/semaine : _____
Nombre de semaines prévues : _____
Situation réévaluée le : _____
(s'il y a lieu)
Coût approximatif de la mesure : _____

REFUS

La demande est refusée

Motif du refus : _____
La demande sera présentée à
nouveau avec les pièces
justificatives suivantes : _____

Signature: _____ Date : _____

À compléter par la
direction des Services
éducatifs

Copie acheminée à la direction d'établissement le : _____